

# RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS  
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

## DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			sep-07	sep-06	aoû-07
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	78,55 - 80,07	43,73 - 45,19	78,15 - 80,67
	1.04	Emballages commerciaux	86,89 - 87,10	51,57 - 52,60	86,30 - 86,38
	1.05	Ondulés récupérés	95,53 - 97,60	60,21 - 62,17	95,46 - 97,36
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	119,90 - 124,52	77,54 - 83,55	115,45 - 120,28
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	NA - NA	77,13 - 81,53	NA - NA
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	80,58 - 92,47	56,33 - 58,39	82,84 - 93,61
	2.02	Journaux invendus	NA - NA	95,27 - 101,55	122,00 - 125,02
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	130,52 - 165,94	84,07 - 107,64	102,60 - 135,81
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	186,14 - 209,21	149,83 - 157,68	188,00 - 198,27
	3.10	Imprimés sans bois	161,10 - 165,99	110,02 - 115,97	146,10 - 151,15
	3.17	Rognures blanches	281,27 - 287,00	243,95 - 249,28	269,10 - 274,47

\* conditionnement en balles ou en vrac

\*\* sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.

Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

**Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat**